

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert
T : 02/762 39 44 – courriel : woluintertiers@hotmail.com
N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 16/11/2018

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue de la Charmille, 16 à 22.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant ce dossier, et plus particulièrement sur le projet de cahier des charges pour l'étude d'incidences.

L'ensemble de nos remarques visent à ce que l'étude réalisée soit la plus complète possible. En ce sens qu'elle inclue le maximum de données quantifiables et prenne en compte les domaines les plus diversifiés possible. Les principaux reproches à la lecture du cahier des charges portent sur : la gestion des eaux pluviales et de ruissèlement ; la consultation et l'information citoyenne ; les comptages et la qualité de l'air.

Cahier des charges « ACP Val d'Or 1 et 2 » pour la demande de permis d'environnement 1A :

Page 5 :

Point 2.1 Méthodologie : Inclure dans les domaines étudiés : **les eaux pluviales et de ruissèlements.**

Page 6 :

Dans le paragraphe « *Dans le but de rassembler un maximum de données concrètes relatives au vécu des habitants et employés de l'aire géographique, le Chargé d'étude veillera* », ajouter : « - **à consulter les riverains et habitants des bâtiments Val d'Or 1 et 2** »

Dans le paragraphe « *Durant l'étude* » : modifier la phrase « *[...] ou au cours d'éventuelles réunions d'information qui pourraient être organisées dans le cadre de l'étude d'incidence* » par « **ou au cours d'une ou plusieurs réunions d'information qui seront organisées dans le cadre de l'étude d'incidences** »

Page 10 :

Point 3.2 ; 2§ : remplacer « comptage éventuel » par « comptage. »

Page 11 :

Point « e) » : ajouter : « **les caractéristiques du/des local/locaux vélos et poussettes (dimensions, nombre et description détaillée des affectations et emplacements, taux d'occupation ...)** »

Point II., 2° : analyser également les circulations des nouveaux modes de déplacements (trottinette, hoverboard, monoroues, ...).

Page 12 :

Point 3.5 : remplacer « [...] Il émettra d'éventuelles recommandations en matière de choix d'espèces ou de gestion de cette végétation » par « **[...] Il émettra des recommandations en matière de choix d'espèces ou de gestion de cette végétation afin de favoriser la biodiversité sur le site** ».

Page 13 :

Point 3.7 : remplacer « - la qualité générale de l'air dans les sous-sols analysée par rapport à la concentration en CO (réalisation de campagnes de mesures) » par « **- la qualité générale de l'air dans les sous-sols analysée par rapport à la concentration en CO et par rapport à la quantité de particules fines (PM10 et PM2,5) (réalisation de campagnes de mesures)** »

Page 14 :

Point 3.10 : remplacer : « L'étude visera à évaluer les sources, types et quantité de déchets produits, et la manière dont ils sont gérés et stockés sur le site (dans un ou plusieurs locaux séparés, avec ou sans ventilation ...) » par « **L'étude visera à évaluer les sources, types et quantité de déchets produits, et la manière dont ils sont gérés et stockés sur le site (dans un ou plusieurs locaux séparés, avec ou sans ventilation ...) afin d'évaluer la possibilité de réduire la quantité de déchets produits et de faire d'éventuelles propositions** »

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.